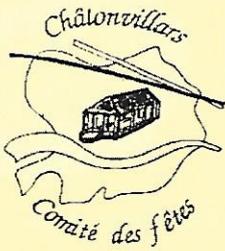


# BULLETIN d'INFORMATION

## du COMITE des FETES de CHALONVILLARS

Février 2023 Numéro 29



# CARNAVAL (soirée dansante)

# VIDE-DRESSING

Bonjour,  
Ce bulletin a pour but de vous informer et faire partager les activités du Comité des Fêtes de notre village.  
Ci-après quelques informations sur les événements passés, à venir, et les activités régulières.  
N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre dans nos différentes activités.  
Bonne lecture et à bientôt.

Le Président, Laurent Jardon

### • Assemblée Générale

Elle a eue lieu en présentiel le 27 janvier 2023, il y avait une vingtaine de personnes qui ont approuvé les rapports (rapport moral, rapport d'activités, rapport financier). Le conseil d'administration a été renouvelé et un nouveau bureau a été élu, on y retrouve :

Président : Laurent JARDON  
Vice présidente : Dorisse CUINET NAZAIRE  
Trésorier : Thierry CUINET  
Secrétaire : Jean-Claude MICHAUX  
Secrétaire adjointe : Cristina MATEOS MAYORGA  
Membres actifs : Valérie PICHET, Alexandre CHOPIN, Nicolas LHOMME

Un repas dansant a eu lieu le 4 février 2023.

Décision a été prise de lancer une soirée dansante costumée pour le Carnaval.

Les autres manifestations habituelles sont maintenues. A noter que les illuminations du village en fin d'année qui n'ont pu avoir lieu en 2022 sont bien prévues en 2023.

Pour réaliser tout cela il nous faudra des volontaires, merci d'avance aux bonnes volontés. Soyez volontaires, n'attendez pas que les autres le soient pour vous.

### • A VOS AGENDAS.

N'oubliez pas de cocher dans vos agendas...

**Samedi 4 mars** : Carnaval des enfants puis soirée

**Dimanche 2 avril** : Vide-Dressing

**Samedi 22 avril** : Repas dansant

**Dimanche 21 mai** : Foire

**En juin** : Kermesse

**Samedi 23 septembre** : Accueil Nouveaux Arrivants

**Samedi 9 décembre** : Saint Nicolas

**Fin d'année** (depuis octobre) : Illuminations du village

### • Carnaval

Carnaval des enfants avec défilé et Bonhomme Carnaval à partir de 14h.

Pour cette année le comité des fêtes vous propose une **soirée dansante déguisée**.

On vous donne rendez-vous à **partir de 20h**. Si vous venez déguisés un verre vous sera offert.

Soirée tapas avec le dessert 15 euros l'entrée.

Pour l'organisation et la préparation des tapas **réservation obligatoire** au 06 60 58 01 39.

Réservation avant le 28 février.

Au plaisir de nous retrouver pour faire la fête.

### • Vide-Dressing

Et articles de puériculture.



Photo en 2019

Voir fiche d'inscription au dos.

**Vide-Dressing en pratique :**

*date* : 2 avril 2023, salle polyvalente

*contact* : Dorisse CUINET ☎ 06 60 58 01 39

### • Repas dansant

Le 22 avril, salle polyvalente, informations à venir  
Surveillez les panneaux d'affichage.

### Site Internet

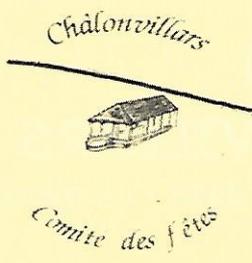
Le Comité des Fêtes a un site Internet :

[comite-des-fetes-chalonvillars.com](http://comite-des-fetes-chalonvillars.com)

N'hésitez pas à le consulter, il est tenu à jour.

.....**Mail à noter**.....

**[Cdf.chalonvillars@gmail.com](mailto:Cdf.chalonvillars@gmail.com)**



**VIDE DRESSING/PUERICULTURE du Dimanche 2 AVRIL 2023  
à CHALONVILLARS (salle polyvalente, 5 rue de la Benade)**

**REGLEMENT**

Petite  
restauration  
sur place

**Article 1 :** Obligations légales **TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU VIDE-DRESSING DEVRA FOURNIR** la fiche d'inscription remplie. Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.

**Articles 2 :** Le prix de l'emplacement de la table (fournie) avec 1 portant (non fourni) est de 10€ non remboursés en cas de non-participation. Le chèque de 10 € est à établir à l'ordre du Comité Des Fêtes de Chalonnvillars.

**Article 3 :** Cette manifestation se déroule de 8h00 à 18h00. L'installation des participants s'effectuera le matin entre 8h00 et 9h00. Munis de leurs cartes d'identité. Des cabines d'essayage seront mises à disposition par nos soins.

**Article 4 :** L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés ainsi que ceux achetés sur le site le jour même. Le vide-dressing concerne la vente de vêtements adultes, bébés, enfants, chaussures, accessoires de mode, linge de maison, articles de puériculture. Ne sont pas admis : jeux et jouets.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 7 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée

**Article 8 :** Les exposants devront laisser leurs véhicules sur le parking et en aucun cas devant des portes pour la sécurité de tous.

**Article 9 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE DRESSING DU DIMANCHE 2 AVRIL 2023  
CHALONVILLARS**

**Attention :** pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

E-MAIL : ..... Tél. Portable : .....

Nombre de tables souhaitées : ..... X 10€ la table = .....€ par chèque

Veuillez joindre obligatoirement au bulletin d'inscription les éléments ci-dessous.

1 => PHOTOCOPIE de votre CARTE d'IDENTITE (recto/verso).

2 => Un Chèque correspondant au nombre de tables souhaitées à l'ordre du « Comité des Fêtes CHALONVILLARS ».

3 => Une ATTESTATION SUR L'HONNEUR.

Depuis 2009, la loi limite les particuliers à deux manifestations de ce type par an pour vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce). Il est également obligatoire de remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations Article R321-9 du code pénal.

Fait à : ..... Le : .....

Signature, et mention « lu et approuvé »

NOTA BENE (Le jour de la manifestation, votre carte d'identité vous sera demandé pour contrôle).

Contact : Mme Dorisse CUINET  
Email : [manifs.cdf.chalonnvillars@gmail.com](mailto:manifs.cdf.chalonnvillars@gmail.com)  
Mobile : 06 60 58 01 39

Bulletin **COMPLET** à retourner à l'adresse suivante :  
Comité des Fêtes Chalonnvillars  
42 rue Principale  
70400 CHALONVILLARS